

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature de la dérogation demandée</b>
<b>Adresse :</b> 1015, boul. du Quartier <b>Lot :</b> 5 323 529 <b>Zone :</b> L09H <b>Dossier :</b> 610-L-16-024	- Permettre un écran visuel de type saule sec d'une hauteur de 2,45 mètres afin d'aménager une terrasse commerciale localisée à moins de 75 mètres d'un emplacement de l'affectation habitation au lieu d'être adossée à un bâtiment ou partie de bâtiment permanent d'une hauteur minimale de 3,50 mètres au-dessus du niveau moyen du sol tel que prescrit.

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 26 septembre 2016.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 18 octobre 2016 à 20 h, à la grande salle du centre socioculturel située au 7905 avenue San-Francisco, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016.

---

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please call 450 923-6320.*